

Danielle Simonnet, tête de liste

à

Ligue des droits de l'Homme, section Paris 20



Chers membres de la ligue des droits de l'Homme du 20^{ème}, Je vous prie de trouver ci-dessous les réponses à votre questionnaire pour le second tour des élections municipales.

Santé

La pandémie de Covid-19 révèle au grand jour les failles creusées dans notre système de santé par des mesures d'économie budgétaire abusives entraînant un manque de personnel et de moyens, mettant en péril les malades comme le personnel hospitalier lui-même.

Dès les premiers cas de Covid-19, la pénurie de matériels de protection a été flagrante. L'arrêt de la recherche fondamentale par la suppression de crédits comme ceux alloués au programme lancé après l'épidémie de SRAS par exemple a confirmé sa dangerosité.

En cette période où la remise en cause de la politique de santé menée ces dernières années semble unanime, la Ligue des droits de l'Homme rappelle le droit de tous à des soins de qualité, à une protection sociale, au respect de la dignité des patients, à une prévention efficace.

- Comment voyez-vous le développement à Paris d'une politique de santé respectueuse des droits de tous les malades, de l'ensemble du personnel médical et des chercheurs ?

Nous proposons pour Paris une politique de santé qui allie :

- une bataille politique pour accroître les moyens de l'hôpital public et améliorer le service public hospitalier,
- le développement d'une médecine de ville publique, via les centres de santé, accessible à toutes et tous, assumant la mise en place d'une politique de prévention et pas seulement d'une politique de soin.
- un cadre permettant de libérer la parole des chercheurs et d'éclairer citoyen.ne.s et élu.es sur les enjeux sanitaires et de santé environnementale

Paris n'est pas épargné par les déserts médicaux, en 2018 l'Agence Régionale de santé a classifié le 20ème comme zone fragile (avec un déficit de médecins libéraux). Nous souhaitons garantir l'accès de tout-es aux services de santé. Ceci en améliorant le maillage des centres de santé avec des praticiens de secteur 1 dans chaque quartier ainsi qu'à travers le soutien aux projets pré-existants en faveur de l'accès aux soins des personnes. Nous voulons instaurer une inconditionnalité de l'accès aux soins à travers le projet de de permanences médico-sociales pour que sur chaque arrondissement, il y ait au moins un centre de santé qui accueille et soigne les personnes sans couverture maladie. Mais nous souhaitons aussi accroître le volet prévention de

ces centres de santé, en proposant des campagnes de prévention pour toutes et tous les Parisien·es incluant une démarche d'aller-vers et de santé communautaire.

Nous souhaitons aussi renforcer les moyens des centres de protections maternelle infantile pour que toutes les femmes enceintes et enfants de moins de 6 ans aient un accès aux soins gratuits et adapté, qu'ils aient ou non une couverture maladie.

De plus en plus de médecins et infirmier·ère.s aspirent au statut de salarié·es, ce que permettent les centres de santé. Mais les centres de santé associatifs doivent être plus soutenus par la ville, voire municipalisés pour empêcher les fermetures.

Il est néanmoins utile de soutenir également les maisons de santé, en conditionnant les aides de la ville à un accueil en secteur 1, sans dépassement d'honoraires et l'inscription dans des actions de prévention sur le territoire.

- Quel rôle joueront les élus locaux et les élus au Conseil de Paris dans la mise en place de cette politique de santé ? Quelle politique pour les hôpitaux et l'APHP ?

Nous bataillerons sans cesse pour une augmentation des moyens alloués à l'hôpital public, et pour nous opposer aux politique d'austérité qui détruisent l'hôpital public. La maire de Paris dispose pour cela de moyens conséquents en tant que présidente du conseil de surveillance de l'AP-HP. Hélas, jusqu'à présent, la maire et son adjointe n'ont mené aucun combat dans ce conseil de surveillance pour s'opposer aux fermetures de lits, aux restructurations.

La période récente a en effet démontré l'incurie des gouvernements successifs dans leur politique d'austérité et de marchandisation de la santé, qui nous a laissé vulnérables face à la pandémie. Depuis la loi HPST ou loi Bachelot, la tarification à l'activité et le management d'entreprise à miner l'hôpital public.

Plus que jamais, il faut tirer les leçons de la crise du COVID-19 et écouter les soignant·es, qui nous alertent depuis de nombreux mois sur le manque criant de moyens pour l'hôpital public, sur les fermetures de lit, sur la sous-rémunération et l'épuisement des personnels hospitaliers. Comme ils l'ont été dans le mandat précédent, notamment par la voix de Danielle Simonnet au Conseil de Paris, nos élu·es seront toujours présent·es aux côtés des soignant·es, dans les manifestation et dans l'hémicycle, afin de soutenir leurs revendications et de jouer un rôle de lanceurs d'alerte face à tous les responsables politiques, au gouvernement comme à l'Hôtel de Ville, qui engageront ou laisseront se mettre en place des politiques d'austérité aux dépens de notre santé.

Dans cette logique, nous exigerons la remise en cause du plan de réorganisation "Nouvelle AP-HP" qui vise à regrouper des hôpitaux en Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) et Supra Groupe Hospitaliers, dans l'objectif de fermer des lits et réaliser toujours plus d'économies aux dépens de nos hôpitaux. Nous sommes opposés à la fusion des hôpitaux Beaujon-Bichat. Au contraire, nous défendons l'hôpital public de proximité, la fin des suppression de services et la

réouverture de lits. Nous souhaitons préserver la vocation hospitalière de toutes les parties de l'Hôtel Dieu qui accueillent encore des Service Hospitaliers et en faire également un lieu tourné vers l'accueil et l'accompagnement des personnes qui en ont besoin (centre de santé, centre d'hébergement etc.). Nous dénonçons avec force le projet de l'AP-HP et de l'actuelle Maire de Paris de privatiser un tiers de l'Hôtel-Dieu pour en faire le terrain de jeu des spéculateurs qui souhaitent y créer notamment des commerces, des start-ups et un restaurant de luxe.

Dès le début du confinement, les urgences de l'hôtel Dieu ont été fermées pour ouvrir un centre de dépistage pour les soignants. Quelle aberration. Les urgences doivent rouvrir immédiatement.

Nous estimons également que pendant le confinement, la maire de Paris aurait dû auditionner des experts de façon pluridisciplinaire du CNRS, de l'institut Pasteur et de l'INSERM lors d'une séance en visioconférence du Conseil de Paris pour éclairer élu.es et citoyen.ne.s des débats des épidémiologistes, médecins, etc. face à la pandémie.

Le scandale de la contamination au plomb après l'incendie de Notre Dame, qui n'est toujours pas réglé montre également à quel point nous avons besoin d'un cadre démocratique de débat permanent sur les problématiques de santé environnementale.

- Comment faciliter l'accès de tous aux services de santé y compris en dehors des hôpitaux (maisons de santé, dispensaires...) ? Comment améliorer la prévention ?

Afin de faciliter l'accès de tout·es aux services de santé, nous proposons :

- qu'au moins un des centres de santé municipaux du 20^{ème} soit ouvert le soir jusqu'à 20h, doté d'une permanence médico-sociale permettant l'accès aux droits et aux soins des plus précaires, y compris des personnes sans couverture maladie ;
- d'atteindre d'ici 2026 *a minima* un centre de santé conventionné secteur 1 par quartier : soit associatif soit municipal. Nous souhaitons que la mairie municipalise les centres de santé en difficulté et soutienne les centres de santé associatifs pour y garantir la présence d'infirmier·es, de sages femmes et de permanences d'un·e assistant·e social·e selon les besoins au moins une fois par semaine ;
- de garantir une permanence des soins avec au moins une structure de santé ouverte le samedi toute la journée et un soir par semaine jusqu'à 22h par arrondissement ;
- le financement de temps de présence de psychologues en consultation gratuite sur chaque centre de santé.

Pour améliorer la prévention, nous voulons développer les projets de santé communautaire et la participation des habitant·es comme piliers de la politique de prévention et de santé de la Ville, par exemple avec des campagnes de vaccination, de la prévention en milieu scolaire sur les questions de nutrition ou de santé sexuelle, campagnes de dépistage, etc. Nous souhaitons aussi développer un véritable service de santé environnementale. Nous souhaitons proposer un plan pour un Paris sans SIDA dans l'objectif de 0 nouvelles infections VIH d'ici 2030.

Démocratie et citoyenneté

La représentation démocratique est aujourd'hui en crise. Il ne suffit pas d'un bulletin de vote pour assurer la participation démocratique des citoyens qui veulent s'engager davantage dans le processus politique en dehors des élections.

Les inégalités territoriales engendrent des situations et des sentiments d'exclusion et d'injustice, et parfois de relégation, y compris à Paris entre les arrondissements, entre les quartiers, entre le centre de la ville et sa périphérie.

- Comment comptez-vous prendre en compte le besoin de participation démocratique des habitantes et habitants dans la réalité quotidienne de la vie de l'arrondissement et de la ville ?

Nous refusons d'ériger le vote tous les 6 ans pour les élections municipales comme un blanc-seing démocratique. Nous pensons que les parisiens doivent être acteurs des décisions qui les concernent. Notre démarche, à Décidons Paris, s'est construite autour d'un objectif : permettre aux Parisiens de se réapproprier le pouvoir de décider de leur vie et de leur ville. Concrètement, cet objectif se décline par la proposition de mettre en place un référendum local d'initiative citoyenne. Ce référendum pourra viser à abroger une disposition en vigueur, à proposer un projet nouveau ou à s'opposer à un projet en cours. Nous souhaitons que le référendum puisse également être révocatoire, c'est-à-dire conduire à la révocation d'élus dont une majorité de parisiens ne souhaiterait plus qu'ils ou elles les représentent (mais cette disposition n'est pas possible dans le cadre législatif actuel). Nous organiserons également un référendum sur tout projet d'ampleur qui n'aurait pas été inscrit dans notre programme de mandature au moment de l'élection.

Nous voulons inciter et soutenir la création et le développement de contre-pouvoirs citoyens, associant toutes les générations et en partie tirés au sort, par :

- La mise en place d'Assemblées des communs dans le 20^{ème}, ouvertes à toutes et se réunissant régulièrement, participant à rendre leur souveraineté aux Parisiens, par notamment le contrôle citoyen sur les élus ;
- L'ouverture du conseil d'arrondissement aux habitants en leur donnant la possibilité d'intervenir à ces occasions, ayant été préalablement informés des débats qui y seront tenus ;
- La re-création d'un conseil de la jeunesse dans le 20^{ème} et d'un conseil municipal des enfants, qui déciderait lui-même des thèmes qu'il souhaite aborder et pourrait notamment faire des propositions au conseil de l'arrondissement ; le relance du CICA, conseil de la vie associative avec respect de leur autonomie pour fixer leur calendrier et ordre du jour,
- Le développement de méthodes d'éducation populaire, le renforcement des conseils de quartiers comme instances de discussions et de propositions ;
- La reconnaissance par la Mairie du 20^{ème} de la légitimité des conseils citoyens et le renforcement de ces instances importantes de nos quartiers populaires ; le respect des conseils de quartier, en leur laissant la maîtrise de leur ordre du jour afin que cesse leur instrumentalisation par l'exécutif municipal ;
- La mise en place d'une Maisons du peuple dans le 20^{ème}, véritable lieu ressource mettant à disposition des collectifs d'habitants des salles pour se réunir et s'organiser et le soutien aux initiatives d'auto-gestion qui voudraient s'y développer ;

- La mise en place d'un contrôle citoyen du budget participatif pour qu'ils cessent d'être détournés pour des dépenses courantes ; la généralisation par directions d'une démarche de co-élaboration des budgets
 - La création d'un "fonds parisien pour la démocratie d'initiative citoyenne", permettant à des collectifs citoyens de bénéficier d'aides (financières, contre-expertises, soutiens juridiques, etc) pour porter des projets alternatifs à ceux des promoteurs. Ce fonds serait financé par 1% du montant hors taxe des travaux. Les collectifs concernés par les projets seraient gestionnaires des fonds, soumis au contrôle d'une commission composée de maîtrises d'ouvrage, d'habitant-es et de la collectivité.
- Vous engagez-vous à proposer et à soutenir des politiques propres à réduire les inégalités Territoriales entre arrondissements au sein de Paris et entre quartiers au sein de l'arrondissement ?

Déserts et manque de moyens pour les services publics, priorité donnée au tourisme, création de zones vertes et piétonisées uniquement dans les quartiers les plus aisés et touristiques... Les quartiers populaires à Paris sont largement délaissés, au profit de quartiers plus aisés, alors qu'ils devraient au contraire concentrer davantage de moyens. La gentrification conduit de plus à un sentiment de relégation et d'exclusion de plus en plus fort parmi les classes populaires.

Face à ces inégalités, nous proposons de mettre les moyens dans les services publics, notamment dans les quartiers populaires, et de garantir des loyers moins élevés pour permettre aux classes populaires de mieux vivre à Paris. Une politique volontariste dans les rez-de-chaussée des bailleurs sociaux doit favoriser l'installation d'associations, d'acteur.trice.s culturel.le.s, de nouveaux commerces, de petites entreprises. Les centres sociaux, véritables outils permettant aux habitant.es de penser et d'agir sur leur quartier doivent être bien plus soutenus. Les missions locales ont subi les politiques d'austérité. Elles sont pourtant essentielles, avec les équipements jeunesse (les antennes jeunes ont été fermées, les espaces jeunes sont en nombre trop insuffisants, les centres d'animation doivent intégrer des temps souples en direction des adolescents...) : il faut redéployer ces structures au plus près dans les quartiers. Nous souhaitons préserver les terrains d'éducation physique en accès libre, créer de nouveaux équipements culturels au coeur des quartiers.

Pour lutter contre les inégalités scolaires, nous souhaitons lutter contre le phénomène d'évitement scolaire qui touche les établissements de l'élémentaire et du secondaire, notamment dans les quartiers encore populaires de la capitale. Nous souhaitons à ce titre que soient développés les projets de secteurs multi-collèges. Nous portons aussi une volonté de refonte de la carte scolaire pour garantir une diversité des publics au sein des établissements scolaires. Nous engagerons une consultation large de la communauté scolaire sur l'aménagement des rythmes éducatifs . Nous proposons que les temps d'activités périscolaires (TAP) et extrascolaires soient également conçus comme des temps de sensibilisation aux grands principes et aux pratiques de la démocratie et de la citoyenneté, favorisant ainsi leur apprentissage par des pédagogies adaptées . Enfin, nous souhaitons renforcer les moyens pour les établissements accueillant de nombreux enfants à besoins particuliers (allophones et en situation de handicap notamment).

Accueil des migrants

Bien qu'il n'y ait pas de campements dans le 20^e, la présence d'étrangers primo-arrivants (les "migrants"), est visible dans les rues. Parmi eux il y a des jeunes mineurs, relevant du droit de l'enfant, dont certains non scolarisés et non hébergés.

- Dans notre arrondissement et plus globalement dans l'Est parisien, quelles dispositions pensez-vous prendre pour améliorer l'accueil des migrants ? La scolarisation et la prise en charge des enfants mineurs ou des jeunes étrangers isolés ?

La politique actuelle de la mairie de Paris propose des solutions d'hébergements temporaires dans des gymnases suivi de transferts en centre d'accueil et d'examen de la situation administrative ou seuls certains demandeurs d'asile peuvent avoir une poursuite d'hébergement (moins d'1/3 des personnes issues des campements selon les estimations actuelles). Nous voulons garantir un principe d'inconditionnalité pour permettre à celles et ceux le nécessitant une structure d'hébergement adapté. Nous souhaitons engager la mise à disposition de foncier et de bâti disponibles pour la structure d'hébergement. Plus largement, nous souhaitons favoriser une politique dite du "logement d'abord", en favorisant l'accès des personnes sans abri à des logements sociaux abordables : il n'est pas acceptable que des familles soient ballottées pendant des mois voire des années d'hébergement d'urgence en hôtel.

Concernant les jeunes, nous défendons que tous les enfants aient droit à une protection, qu'ils soient victimes de violences au sein de leur familles, isolé-es à la rue, ou en situation de grande précarité avec leurs parents, nous souhaitons ainsi que tous les jeunes reçoivent l'accompagnement nécessaire en fonction de leurs besoins, sans faire de différence entre les jeunes isolés étrangers et les autres jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE). Nous voulons mettre en place une systématisation des contrats jeunes majeurs (prise en charge financière et accompagnement pour les jeunes issues de l'ASE) jusqu'à 21 ans ainsi qu'une prise en charge de ces jeunes jusqu'à 25 ans, âge moyen auquel les jeunes atteignent aujourd'hui l'indépendance financière. Nous refusons que les enfants ou adolescents confiés à l'aide sociale à l'enfance soient installés seuls dans des hôtels alors qu'ils ont besoin d'un accompagnement solide et bienveillant, nous nous engageons à héberger correctement les enfants qui seront confiés à la protection de l'enfance, ainsi que les familles aujourd'hui à la rue.

Ces mesures sont aisément finançables : à titre d'exemple, **la police municipale, que souhaite mettre en place l'ensemble des listes présentes au 2e tour**, exceptée celle de Décidons Paris dans le 20e, coûte 60 millions d'euros par an, somme qui permettrait de financer chaque année **4 700 places d'hébergement avec accompagnement social** ! Entre l'escalade sécuritaire et démagogique et la garantie de conditions de vie décentes pour toutes et tous, notre choix est fait.

Logement

A l'heure où l'immobilier flambe, où le prix des loyers devient source d'exclusion, de nombreuses personnes sont à la rue ou n'ont pas de logement digne. Il manque de logements sociaux à Paris et même des reconnus prioritaires DALO restent de longs mois ou années en attente d'un logement. Pourtant, des appartements restent vides, leurs propriétaires ne souhaitant pas les mettre en location pour pouvoir mieux spéculer.

- Quelles mesures particulières envisageriez-vous de prendre pour favoriser la mixité sociale ? L'encadrement des loyers vous paraît-il une bonne idée ?

Paris est une ville qui chasse aujourd'hui ses habitant·es. Chaque année, 12 000 personnes quittent la capitale car elles n'ont plus les moyens de s'y loger. Les ouvriers et employés, qui représentaient 35% de la population active parisienne en 1999, n'étaient plus que 26% en 2015 – et depuis lors, cette situation n'a fait que s'aggraver ! Dans le même temps, 110 000 logements sont vacants ! Nous voulons garantir à chacun·e de pouvoir se loger dans la capitale.

Pour cela, le premier enjeu, est de garantir à la fois la réquisition des logements vides, la régulation voire l'interdiction des locations en Airbnb, et un encadrement à la baisse des loyers. Ces trois mesures dépendent d'abord de la compétence du préfet : pour mener le rapport de force sans se défausser sur l'Etat, comme le fait souvent la majorité actuelle, nous souhaitons engager un référendum pour exiger que la Ville récupère ces compétences, afin de pouvoir mettre en place la réquisition des logements vides et l'encadrement des loyers à la baisse. Le droit au logement doit enfin l'emporter sur le droit de spéculer sur le logement.

Si nous nous méfions du terme de "mixité sociale", qui est très souvent un prétexte politique à gentrifier des quartiers populaires, nous souhaitons favoriser l'accès au logement social des catégories populaires et de la partie la plus fragile des "classes moyennes", et ce dans tous les quartiers de Paris. Actuellement, la répartition des logements sociaux rend plus difficile l'accès au logement social pour les catégories les plus populaires, éligibles aux PLAI et PLUS, par rapport à des catégories plus aisées. En effet, 30% des logements sociaux sont réservés à des demandeurs éligibles à des logements PLS (avec un plafond de revenus de 6 000€ par mois pour un couple avec deux enfants), alors que 90% des demandeurs sont éligibles à des catégories de logement social moins chères (PLAI ou PLUS). Nous voulons revoir la répartition de ces catégories de logements sociaux pour instaurer une répartition proportionnelle aux demandeurs, afin de garantir un logement adapté aux besoins et ressources de chacun des ménages.

- Dans le cadre de l'application de l'article 55 de la loi SRU quelles mesures seriez-vous prêts à prendre pour respecter ou dépasser le quota légal de logements locatifs sociaux ?

En plus d'une répartition proportionnelle aux demandes, nous souhaitons augmenter le parc social. Paris compte 100 000 logements vides et 115 000 logements répertoriés comme résidences secondaires. Nous voulons mettre en place un référendum parisien pour exiger que l'Etat accorde la compétence de réquisition des logements vides à la mairie de Paris, en attendant nous souhaitons mener la bataille pour récupérer la compétence auprès du préfet.

Cette mesure permettra de récupérer du foncier pour augmenter considérablement le parc de logements sociaux, sans pour autant bétonner de nouveaux espaces verts. Notre objectif est ainsi d'aller au delà de la loi SRU en produisant 60 000 logements sociaux dans la mandature (10 000 par an).

- Quelles mesures proposez-vous pour lutter contre les logements insalubres et pour faciliter les travaux d'amélioration de performance énergétique ?

Pour lutter contre les logements insalubres nous proposons l'instauration d'un permis de louer, comme le prévoit la loi dans les zones ou bâtiments dans lesquels la probabilité de logements insalubre est forte. Ceci afin que ce ne soient plus aux locataires de dénoncer les situations d'insalubrité mais aux propriétaires de solliciter une autorisation préalable à la location. Cette mesure sera complémentaire avec l'intervention auprès des locataires actuellement en logement insalubre et une poursuite au pénal des marchands de sommeil par la ville. Nous souhaitons aussi mettre en place un service de public gratuit de désinsectisation et de lutte contre les punaises de

lit pour lutter contre l'invasion de nuisibles dans les foyers parisiens. Ceci afin que tous les parisiens, notamment les ménages les plus modestes puissent en bénéficier.

Nous voulons garantir à chacun.e de pouvoir vivre dans un logement sain. Ainsi nous souhaitons mettre en place un plan massif d'isolation des logements, permettant à la fois de réduire les émissions de CO2 dans notre ville et de réduire les factures d'énergies des parisiens.es. Nous voulons que l'ensemble des logements sociaux fassent l'objet de travaux de réhabilitation thermique, d'étanchéité du bâti et d'isolation acoustique d'ici 2026, sans augmentation du loyer (le Plan climat dont s'est doté la ville de Paris 2017 qui prévoit la rénovation thermique d'un million de logements d'ici 2050 est insuffisant et trop lent face à l'urgence de la situation.) Pour cela, nous assumons le recours à l'emprunt : face à l'urgence écologique, investir dans la rénovation thermique est une priorité. Cela nécessite de rompre avec la contractualisation budgétaire, imposée par Macron, qui actuellement oblige la Ville à limiter son recours à l'emprunt. Il y a de bonnes dettes, celles qui assurent notre avenir : pour le climat, et pour garantir un logement décent et sain à toutes et tous. Il est également nécessaire d'impliquer les locataires dans les opérations de réhabilitation de leurs logement : il ne doit y avoir ni augmentation des loyers, ni prise de décision sans impliquer les intéressés.

- Que comptez-vous faire pour que les personnes à la rue puissent être hébergées durablement ?

Nous souhaitons engager la mise à disposition de foncier et de bâti disponibles pour la structure d'hébergement et réserver des logements sociaux aux personnes vivant à la rue par une politique du logement d'abord. Nous voulons mettre en place une garantie de dignité (sur le modèle du minimum social garanti déployé à Grande-Synthe) afin qu'aucun Parisien.ne ne soit sous le seuil de pauvreté, en luttant contre le non-recours aux aides, et en assumant de compléter les revenus de toutes celles et ceux qui en auront besoin afin qu'ils et elles ne soient plus en dessous du seuil de pauvreté.

Nous voulons développer et augmenter les accueils pour permettre un accompagnement pluridisciplinaire associant les professionnels sociaux, sanitaires et médico-sociaux ceci afin de garantir aux personnes un accompagnement qui réponde à leurs besoins et souhaits. Nous souhaitons renforcer les moyens de l'accompagnement social lié au logement au sein du Fonds de solidarité pour le Logement et renforcer ce fonds pour que les personnes sans ressources puissent plus facilement accéder au logement. Nous voulons aussi mettre en place un plan large de formation et de sensibilisation à destination des professionnels du champ social pour éviter l'auto-censure dans les préconisations de logement pour les personnes, auprès des bailleurs pour faciliter les attributions, auprès des gardiens d'immeubles pour leur permettre de mieux répondre aux difficultés de maintien dans le logement des personnes.

Police municipale

La méfiance caractérise de plus en plus les relations entre une partie de la population et la police, du fait de la fréquence de contrôles d'identité au faciès, de palpations de sûreté et de menottages en public, du recours fréquent au placement en garde à vue et aux poursuites pour outrage et rébellion, des méthodes musclées d'interpellation comme le plaquage ventral?

Ainsi, une vidéo tournée dans le 20^e arrondissement, le jeudi 28 mai vers 21 heures, à l'angle des rues Frapié et Fougères montre des policiers qui maintiennent un homme au sol, assistés

d'agents de sécurité de la Ville de Paris. Un des policiers appuie son genou sur le cou de la personne : c'est ce geste qui a coûté la vie à George Floyd aux USA.

Les événements de ce type viennent poser avec plus de pertinence que jamais la question de la création ou non d'une police municipale à Paris et de sa relation avec la police nationale.

- Soutenez-vous la création d'une police municipale sur Paris ?

Comme évoqué plus haut, nous sommes la seule liste opposée à la création d'une police municipale à Paris. Nous dénonçons la politique du chiffre, qui est une des causes des faits très graves de contrôle au faciès et de violences que chacun.e peut constater. Cette logique est d'autant plus contre-productive qu'elle conduit nombre de policiers, en multipliant les contrôles au faciès, à délaisser la résolution d'enquête. La police doit rester une compétence régalienne, et elle doit s'attacher à demeurer une police républicaine, qui joue un rôle de gardien de la paix, au service de la population et non se réduire à "des forces de l'ordre" au service de l'Etat. Force est de constater que ce n'est pas la logique dans laquelle l'entraînent le préfet Lallement et le ministre Castaner. La création d'une police municipale, que revendiquent tous les autres candidat.es, certains voulant même aller jusqu'à l'armer, est une étape supplémentaire dans cette escalade sécuritaire. Nous refusons au contraire la création d'une police municipale, et assumons d'affecter la somme qu'elle coûterait (60 millions d'euros à minima) à la création de 4 700 places d'hébergement avec accompagnement social.

Par ailleurs, nous condamnons avec la plus grande fermeté les événements qui se sont déroulés le 28 mai dans le quartier Fougères, et avons interpellé le préfet de police et la Ville de Paris, afin qu'une enquête soit diligentée à la fois sur les gestes inacceptables des policiers lors de cette interpellation, et sur le rôle des agents de la Ville de Paris présents lors de cette interpellation. Nous avons d'ailleurs à cette occasion pris contact avec votre association, et vous exprimons une nouvelle fois notre soutien et notre disponibilité dans les démarches et mobilisations que vous pourrez entreprendre (saisine du Défenseur des droits, mobilisations, etc.)

Plus largement, les mobilisations récentes contre les violences policières et le racisme dans la Police, demandant notamment la vérité et la justice pour la famille Traoré, et nombres d'autres victimes de violences policières comme celle de Lamine Dieng dans le 20e, ainsi que la terrible vidéo de la mort de Georges Floyd, ont révélé de manière plus visible que jamais le racisme systémique dans la police, et la brutalité de certains gestes d'interpellation. Face à ces violences inacceptables, nous souhaitons instaurer un récépissé de contrôle d'identité daté, motivé et co-signé, et d'interdire les gestes d'interpellation dangereux, comme l'a notamment demandé dans une proposition de loi il y a quelques semaines la députée de Paris de la France insoumise Danièle Obono.

Bien Cordialement,

Danielle Simonnet

Paris, le 18 juin 2020